

suite des mauvais traitements de son mari, par Martinet et Forestier; le 26 mai 1693, il tient une enquête sur le corps de Jacques Brot, tué par la chute d'un arbre; enfin le 13 avril 1694, il examine Etienne Debien des blessures que lui ont infligées Nicolas et Paul Boyer, père et fils, et ceux-ci sont condamnés, sur son rapport, à payer 30 livres d'amende, une pension alimentaire et les médicaments au dit Debien pendant la durée de sa maladie. (65)

Le 10 novembre 1700, Martinet réclame des enfants et héritiers de défunt Bénigne Basset, notaire royal à Montréal, le montant d'un billet de 88 livres, moins quinze livres qu'il aurait déjà reçues de J. B. Garos, 10 sols pour cinq tourtres, quelques arpentes en ville de peu de conséquence et cinq à six trainées de bois. Martinet gagna devant la juridiction royale de Montréal, mais perdit en appel devant le Conseil Souverain et fut condamné à payer les dépenses des deux procès. (66)

Martinet mourut à Montréal en novembre 1701, âgé de 56 ans. Le 23 janvier 1703, sa veuve épousa Jean Latour.

MARYE, Antoine.

N'est jamais venu au Canada, mais a été présent, le 27 décembre 1610, au contrat de mariage de Champlain, à Paris, à titre d'allié et d'ami.

Il était maître barbier chirurgien. (67)

MASSE, Etienne.

Chirurgien au Régiment de Béarn, était à Longueuil le 20 janvier 1760. (68)

65. *Rapp. du Séc. et Rég. de la Prov. de Québec*, pp. 224, 263, 271, 280.

66. *Jug. et Dél. du Cons. Souv.*, vol. IV, p. 531.

67. Sulte, *Histoire des Canadiens-Français*, vol. I, p. 102.

68 Tanguay, *Dict. Gén.*, vol. 5, p. 559.